



RENTRÉE SCOLAIRE 2020-2021 INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT SCOLAIRE

TRANSPORT DU MATIN ET DE LA FIN DE L'APRÈS-MIDI

Le transport scolaire pour l'entrée et la sortie quotidienne des classes est offert gratuitement aux élèves de la commission scolaire selon les critères suivants :

ORDRE D'ENSEIGNEMENT	DISTANCE DE MARCHÉ ENTRE LA RÉSIDENCE ET L'ÉCOLE (pour avoir droit au transport gratuit du matin et de la fin de l'après-midi)
Préscolaire	Plus de 0,8 km
Primaire	Plus de 1,6 km
Secondaire	Plus de 1,6 km

Les parents ayant choisi une école autre que l'école de leur quartier doivent communiquer avec le secrétariat de l'école choisie pour connaître les détails relatifs au transport.

AUTRES SERVICES

Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, étant donné les dernières directives de la santé publique en lien avec le transport scolaire qui limitent la capacité dans les véhicules scolaires, nous ne pouvons actuellement pas garantir la prestation des services suivants pour la rentrée scolaire 2020-2021 :

- Achat de places disponibles ;
- Garde partagée ;
- Transport du midi.

La possibilité d'offrir ou non ces services ainsi que les modalités d'organisation se préciseront au cours des prochaines semaines. Nous veillerons à informer tous les parents et élèves au courant du mois d'août 2020.

TARIFICATION

Tarification prévue pour les différents services pour l'année scolaire 2020-2021

SERVICE OFFERT	PÉRIODE VISÉE	ORDRES D'ENSEIGNEMENTS	TARIFICATION	
			Individuelle	Familiale
Transport du midi	Midi	Préscolaire - Primaire - Secondaire	285 \$	435 \$
Prisme culturel	Midi	Primaire	285 \$	435 \$
Achat de place disponible	AM-PM	Préscolaire - Primaire	285 \$	435 \$
Choix d'école (hors bassin)	AM-PM	Préscolaire - Primaire - Secondaire	290 \$	
Programmes pédagogiques spécifiques (hors bassin)	AM-PM	Primaire - Secondaire	290 \$	



RÉSEAUX D'ARRÊTS

Le présent envoi contient la liste de tous les points d'embarquement pour l'école fréquentée par votre enfant.

Pour l'élève qui demeure dans un quartier de la ville ou dans un village, il doit se présenter au point d'embarquement le plus près de sa résidence. Pour l'élève qui demeure sur une route ou dans un rang, l'autobus arrête à sa résidence.

Vous pouvez également consulter vos coordonnées de transport sur le portail **MOZAÏK**. Prendre note que les informations inscrites sont sous réserve de modifications et que les heures de passage peuvent varier.

HORAIRE DE TRANSPORT

Lors de la première journée de classe, l'élève doit se présenter à son point d'embarquement plus tôt qu'à l'heure à laquelle il est habitué. Il est en effet difficile de prévoir l'heure exacte du passage de l'autobus lors de cette première journée en raison des ajustements nécessaires chaque année.

Pour les nouvelles inscriptions, les élèves ayant déménagé ou ceux qui débutent dans un nouveau circuit (ex. : 1^{re} année du primaire et du secondaire), vous pouvez communiquer avec le secrétariat de l'école pour plus d'information.

Pour toutes les autres journées du calendrier scolaire, l'élève doit se présenter au point d'embarquement 5 minutes avant l'heure du passage de l'autobus.

OBJETS INTERDITS

Les autobus scolaires ne sont pas aménagés pour transporter des objets volumineux. En cas d'arrêt brusque, ces objets peuvent causer des blessures aux autres passagers.

En conséquence, les seuls objets autorisés à l'intérieur du véhicule sont les objets pouvant être tenus par l'élève sur ses genoux qui n'excèdent pas la hauteur du dossier du banc précédent. Pour des raisons de sécurité, le parapluie n'est pas un article autorisé dans le transport scolaire. Les équipements qui respectent ces contraintes et qui peuvent être transportés dans l'autobus doivent l'être dans un sac approprié :

- les instruments de musique dans leur étui;
- les patins, les raquettes à neige, etc.

Les élèves recevront toute l'information appropriée pour le transport de leur instrument de musique ou de l'équipement nécessaire dans le cadre de leur activité sportive, lors de la rentrée scolaire. À l'occasion d'activités spéciales, certains autres équipements peuvent être acceptés selon des modalités particulières.

D'autres renseignements concernant le transport scolaire sont disponibles dans la *Politique sur le transport scolaire* qui peut être consultée sur le site Internet de la commission scolaire à l'adresse suivante : www.cslsj.qc.ca

Services éducatifs
350, boul. Champlain Sud
Alma (Québec) G8B 5W2
Téléphone : 418 669-6000, poste 5353
transport@cslsj.qc.ca